

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 11 juillet 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018

2018 DEVE 112 Modification du dispositif « Un arbre dans mon jardin » - Subvention en nature d'arbres contribuant à l'augmentation du patrimoine arboré de la Ville de Paris.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2016 DEVE 72 approuvée par le Conseil de Paris des 26, 27 et 28 septembre 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 juin 2018, par lequel Madame la Maire de Paris propose la modification du dispositif « Un arbre dans mon jardin » ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 3ème commission,

Délibère :

La délibération 2016 DEVE 72 susvisée est modifiée ainsi qu'il suit :

A l'article 1, les mots « d'accompagnement et » sont intégrés après « un dispositif »

A l'article 1, les mots « de conseils relatifs aux travaux nécessaires aux plantations » sont intégrés après « à titre gracieux »

L'article est désormais ainsi rédigé « Article 1 : est approuvée l'instauration d'un dispositif d'accompagnement et de subventionnement contribuant à l'augmentation du patrimoine arboré de la Ville de Paris. Cette subvention en nature consiste en la fourniture à titre gracieux de conseils relatifs aux travaux nécessaires aux plantations, d'un ou plusieurs arbres (très jeunes arbres produits au Centre de Production Horticole de la Ville de Paris) et la prise en charge par les services techniques de la DEVE des interventions liées à leur plantation.

A l'article 3, les mots « seront limitées à 5 par parcelle, toutes » sont supprimés.

L'article est donc désormais ainsi rédigé : « Article 3 : Les plantations seront réalisées avant la fin du mois de mars 2020. »

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO